

ON S'ABONNE.
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES

25 centimes la ligne

RECLAMES

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
19	Dim....	s. Vincent.		☉ P. L. le 4, à 11 h. 39' du soir.
20	Lundi.	s. Jérôme Em. Duravel, Mauroux, Salviac.		☽ D. Q. le 8, à 2 h. 1' du soir.
21	Mardi..	se Véronique.		☉ N. L. le 16, à 7 h. 46' du mat.
22	Merccr..	se Magdeleine. Fons, St.-Céré, Gourdon.		☽ P. Q. le 24 à 10 h. 41' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
 FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés,
 à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Périgueux, Li- moges).....	7 h. du m.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Valence et le midi.....	6 h. 15 m. du s.
	(Montauban, Caussade, Toulouse.)	7 h. du m.
10 heures du soir....	Limogne (Lalbenque, Cajarc)... Cazals, Gourdon.....	6 h. 15 m. du s.
	(Fumel, Castelnau-Mr, St-Géry..)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 15 Juillet 1863.

BULLETIN

Mexico s'est rendu au pouvoir des Français.
 Cette nouvelle a été accueillie par tout avec une
 grande satisfaction. Bientôt on connaîtra les dé-
 tails de cette victoire. Vingt-huit jours suffisent
 au paquebot de la Vera-Cruz pour faire la tra-
 versée. Or l'entrée de nos troupes ayant eu lieu
 le 5 juin, le rapport du maréchal Forey ne
 peut se faire longtemps attendre.

Les dépêches ne disent pas si Juarez et ses
 ministres, qui n'ont pas attendu les Français pour
 évacuer la ville, ont suivi les restes de l'armée
 mexicaine à Cuernavaca-Plaja, et au sud de
 Mexico, où elle s'est retirée, et l'on ne s'expli-
 que pas que la garnison mexicaine ait choisi ce
 point, à moins qu'elle ne veuille se rapprocher des
 côtes du Pacifique. Le résultat de l'occupation
 de la capitale et les desseins du gouvernement
 juariste ne tarderont pas à être connus.

Le cabinet de St-Petersbourg redouble de ruse
 et de rigueur envers les polonais. Mourawieff
 vient de publier une circulaire aux paysans, par
 laquelle il les excite à la révolte contre les pro-
 priétaires des terres qu'ils cultivent :

« Je vous le répète, paysans et anciens serviteurs
 des châteaux, dit-il, vous n'êtes pas obligés de tra-
 vailler pour vos seigneurs! vous êtes complètement
 libres, et si aujourd'hui encore, quelques proprié-
 taires d'origine polonaise, profitant des troubles, vou-
 laient renouveler à son profit la corvée et percevoir les
 redevances, ordre a été donné à tous les chefs mili-
 taires de réprimer sévèrement cet abus. »

Mourawieff, le despote sanguinaire, parle
 d'indépendance et de liberté aux paysans, les
 alléchant par l'appât du lucre, tandis qu'en
 même temps il ordonne qu'on pendre que l'on
 fusille, qu'on achève cruellement les patriotes,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 15 juillet 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

25

CHAPITRE IX.

LA CATASTROPHE.

(Suite.)

La duchesse se leva; le sourire avait fui de ses
 lèvres. Armfelt fit un pas vers Adlerstern d'un air
 provocateur, puis il s'arrêta. Mademoiselle Rudens-
 kold regarda le calomniateur avec surprise. La prin-
 cesse Raszanowsky se pencha en avant, comme si elle
 prenait, elle aussi, le plus vif intérêt à Doring.

Seul, Vincent demeura calme, comme si la ques-
 tion ne le touchait pas.

Le maréchal de la cour fit un signe d'approbation
 à son neveu.

« Fournissez vos preuves, Monsieur, dit Sophie-
 Albertine, sinon vos paroles blessantes retomberont
 sur vous-même. »

La reproduction est interdite.

prêtres, femmes, nobles, n'importe; tout citoyen,
 en un mot, qui réclame sa patrie et sa foi!

« Mais il faut être juste envers tout le monde,
 dit une correspondance, Mourawieff a une qualité : sa
 franchise touchée au cynisme :

Le Morning-Post, l'Indépendance belge, ou pour
 mieux dire tous les journaux flétrissent les sinistres
 exploits de ce barbare. Savez-vous ce qu'il fait, lui?
 Il coupe les articles du Post et de l'Indépendance, et
 les envoie au Courrier de Wilna, avec ordre de les
 reproduire. Il s'en fait un titre de gloire; il s'en vante,
 il en est fier!

Quel défi jeté à l'Europe, et quelle honte si
 ces outrages restaient impunis! Mais patience,
 le jour de la justice luira pour tout le monde.

Les derniers événements de Grèce ont pro-
 duit, comme on pouvait s'y attendre, une très-
 fâcheuse impression à Copenhague. La cour,
 nous dit la correspondance du Constitutionnel,
 s'en est vivement émue, et il est probable que si
 les choses n'étaient pas si avancées, le prince
 Georges n'irait pas prendre possession de son
 trône. Au reste, s'il faut en croire cette corres-
 pondance, le père du jeune roi aurait fait sa-
 voir au gouvernement anglais que son fils ne
 se rendrait à Athènes qu'après l'engagement pris
 par les puissances protectrices de faire occuper
 la capitale par un corps auxiliaire, jusqu'à ce
 qu'on n'eût rien à redouter pour le complet
 maintien de la tranquillité. Il faut espérer que
 la fermeté et les sages mesures du ministère
 grec et de l'Assemblée nationale rendront cette
 garantie superflue.

Les nouvelles d'Amérique continuent d'être
 favorables aux confédérés. On s'attend prochainement
 à une bataille décisive.

Une insurrection des Mahouris, dont nous
 ne connaissons pas encore les détails, vient d'é-
 clater dans le district de Taravucki.

A. LAYTOU.

— Je vois que mon langage excite du mécontente-
 ment, eh bien, je m'y attendais, ayant remarqué de-
 puis longtemps les inexplicables sympathies que Dor-
 ing a su conquérir si rapidement. Mais comme il est
 absent, on serait autorisé à me prendre pour un lâche
 calomniateur, si chacun ne savait que nous sommes
 en état d'hostilité ouverte. Je déclare, avant de pour-
 suivre, que sa présence ne m'empêcherait pas de
 dire sans détour ce que je pense de lui, et que nous
 ne cesserons pas d'être ennemis, comme le jour où
 une rencontre au pistolet a eu lieu entre nous. Si le
 portrait que j'ai entendu faire de Doring est fidèle, je
 rendrai à la cour, et surtout à Votre Altesse, un ser-
 vice signalé, en le présentant sous son véritable jour.

— Qu'avez-vous donc à dire?
 — Avant d'arriver dans la capitale, Doring s'est
 arrêté à Liljeholm. Il y avait à l'auberge une femme
 que la police poursuivait, j'ignore pourquoi... mais
 naturellement, pour des motifs plausibles...

— Monsieur! dit la princesse.
 — La vérité est sans fard, Altesse. Quant à l'aven-
 ture à Liljeholm, je n'en dirai pas davantage par
 respect pour ceux qui m'entendent; mais...

Il sourit de nouveau et ce sourire était plus élo-
 quant que toutes les paroles.

La princesse restait muette; elle se sentait blessée.
 Armfelt éprouva d'abord une violente indignation;
 mais bientôt il laissa retomber la main qui avait saisi
 la poignée de son épée, son front s'éclaircit, et un
 sourire se répandit sur sa physionomie.

« Vous ne savez pas le nom de cette dame, mon-
 sieur le comte? »

— Non, monsieur le baron.

— Vous ignorez peut-être aussi qu'elle était en so-
 ciété de deux hommes à qui Doring offrit également
 de favoriser leur fuite?

— On ne me l'a pas dit.

— Ni quel est celui qui commandait les soldats

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Rome, 13 juillet.

Le prince de la Tour d'Auvergne, ambassadeur de
 France, est parti de Rome, hier matin, pour se ren-
 dre en France par la voie de terre.

On écrit de Wilna que les propriétés des polonais
 sont toutes pillées par l'ordre de Mourawieff; quel-
 ques-unes, même, sont entièrement incendiées et il
 n'en reste plus trace. L'abbé Falkowski, récemment
 fusillé à Lida, était dans un âge très-avancé : C'était
 un ecclésiastique très-distingué. La mère de l'abbé
 Iszora est morte, accablée de douleur, quelque
 temps après l'exécution de son fils; quant au père
 du jeune et infortuné prêtre, il a perdu la raison.

Beaucoup de paroisses sont privées de leurs prê-
 tres; les églises sont fermées. Mourawieff a fait
 jeter dans la citadelle deux sœurs de charité qui
 avaient secouru des blessés. La veuve de Siera-
 kowski, sur le point de faire ses couches, et ses
 sœurs, les demoiselles Dalewska, vont être déportées
 en Sibérie, le beau-frère de François Dalewski a été
 également enfermé dans la citadelle.

Paris, 13 juillet au soir.

Le Constitutionnel, sous la signature de M. Bo-
 niface, secrétaire de la rédaction, a propos des No-
 tes des trois puissances, dit qu'afin d'établir une
 communauté avec le programme de l'Angleterre et
 de l'Autriche, la France était restée en deçà des vœux
 que la bienveillance lui inspirait en faveur de la Po-
 logne.

Il croit que des négociations sur les bases des six
 points constituant une base d'autonomie sérieuse,
 la France aurait pu avec plaisir cette question euro-
 péenne soumise à l'arbitrage de l'Europe entière;
 mais à défaut, elle se rallie à la combinaison qui
 soumettrait l'examen des six points à l'arbitrage des
 huit signataires des traités de Vienne.

Le Constitutionnel soutient que l'armistice est
 désirable, nécessaire et possible; il serait absurde,
 criminel, de continuer une lutte sanglante.

La France, l'Angleterre et l'Autriche préparent
 une solution de la question polonaise. Lorsque trois
 puissances de cet ordre sont d'accord, leur volonté
 prévaut toujours par les voies pacifiques ou autres.
 Celui-là assumerait donc une grande responsabilité
 qui ferait obstacle à des efforts aussi sérieux et
 aussi légitimes.

chargés de l'arrestation?

— Non plus.

L'affaire devenait bien plus grave encore, mainte-
 nant qu'Armfelt paraissait la confirmer.

« Vous voyez, reprit le baron, que je connais l'his-
 toire. »

Adlerstern était ravi de voir ses accusations confir-
 mées par l'un des plus hauts fonctionnaires du
 royaume, par un homme jouissant de tant d'influence
 et de considération. Il ne pouvait plus douter de la
 réussite de ses plans.

« S'il vous était agréable, monsieur le comte, de
 connaître ces détails, je puis vous les fournir, pour-
 suivit Armfelt. »

— Je les entendrais avec beaucoup de plaisir. Vo-
 tre Altesse, ajouta-t-il, en se tournant vers Sophie-
 Albertine, voit, du reste, que mes assertions restaient
 encore bien au-dessous de la vérité. »

Un léger nuage assombrit les traits de la princesse.
 « Vous vous intéressez donc réellement à cette af-
 faire, monsieur le comte? » reprit Armfelt.

Le maréchal de la cour fronça ses épais sourcils en
 remarquant le ton ironique de cette question.

« Parlez, monsieur le baron : nous vous écoute-
 rons tous, sinon avec plaisir, du moins avec intérêt.
 Vous ne déguiserez pas la vérité. »

— Vous saurez donc, monsieur le comte, que les
 deux hommes qu'on voulait arrêter étaient le colonel
 Aminoff et... »

Une exclamation de joie l'interrompit.

« Et? dit Adlerstern, qui ne considérait pas sa
 cause comme perdue. »

— Et moi.

— Et la dame, monsieur le baron, était-elle aussi
 de votre société!

Mademoiselle Rudenskold aurait pu se dispenser
 d'une réponse; mais sa conscience ne le lui permet-
 tait point, et elle se leva, rougissant d'une noble indi-

Les trois puissances sont convenues de pré-
 senter au gouvernement russe les six points
 suivants, comme base des négociations :

- 1^o Amnistie complète et générale;
- 2^o Représentation nationale avec des pouvoirs
semblables à ceux qui sont déterminés par la charte
du 15-27 novembre 1815;
- 3^o Nomination de Polonais aux fonctions publiques,
de manière à former une administration distincte et
nationale, et inspirant de la confiance au pays;
- 4^o La liberté de conscience pleine et entière, et
suppression des restrictions apportées à l'exercice du
culte catholique;
- 5^o Usage exclusif de la langue polonaise comme
langue officielle de l'administration, de la justice et
de l'enseignement;
- 6^o Etablissement d'un système de recrutement ré-
gulier et l'égal.

Le Czar s'exprime ainsi dans un article de fond :

« Les six points présentés par les puissances
ne garantissent même pas la Pologne contre la
tyrannie russe, à plus forte raison sont-ils loin
de lui assurer une paix durable. Aussi ne sont-ce
pas les six points qui ont de l'importance pour
la Pologne, mais les conférences où ils doivent
être débattus et l'armistice qui doit précéder les
conférences. »

La feuille de Cracovie pense que les conféren-
ces démontreront qu'il est impossible d'élargir
les six points dans un sens conforme aux besoins
de la nation et aux exigences de la situation et
qu'il est également impossible de les appliquer
sous le régime russe, malgré toute leur insigni-
fiance. La Pologne ne repousse ni ne craint les
conférences.

On a parlé d'une lettre que l'Empereur Na-
poléon aurait adressée à la mère du comte Pla-
ter, condamné à mort par le conseil de guerre
de Wilna.

Cette lettre renferme, dit la France, de gran-
des consolations et l'espoir d'un meilleur sort
pour la Pologne dans un avenir rapproché.

Le comte Plater était l'an dernier l'un des
invités de Fontainebleau.

La feuille officielle publie la note suivante :

« Certains journaux étrangers ont publié une
prétendue lettre de l'Empereur à la comtesse
Plater. »

« Cette lettre n'a point été écrite par Sa Ma-
jesté. »

gnation.

« Cette dame, c'était moi, monsieur le comte, dit-
elle, d'un ton calme, quoique son sein se soulevait
violemment. Et si vous voulez savoir qui commandait
les soldats... »

— Silence, mademoiselle! interrompit Armfelt. Ce
secret n'est pas le nôtre; nous n'avons pas le droit
d'accuser personne. »

Quoique ces éclaircissements lui eussent rempli le
cœur d'amertume, Adlerstern crut devoir continuer
ses révélations. Il entendait autour de lui un mur-
mure railleur et ne comprenait que trop bien qu'il en
était l'objet; mais il y opposa l'indifférence, et sou-
rit avec une dédaigneuse ironie.

« Ainsi c'est vous, monsieur le baron, que Doring
a tiré d'une position critique? Je ne m'étonne plus
que vous lui témoigniez la bienveillance d'un protec-
teur : mais, excusez-moi de vous le demander, est-ce
également vous qui, le même soir, dans la Hornsgata,
aviez une femme au bras? »

A cette nouvelle accusation, le mécontentement
s'accrut encore. Adlerstern ne parut point s'en ému-
voir; déterminé à poursuivre hardiment, il soutint
avec assurance tous les regards fixés sur lui.

« Non, monsieur le comte, répondit Armfelt. »

— Surveiller toutes les démarches d'un jeune
est une tâche difficile, que je n'ai donc pas l'intention
d'entreprendre en ce qui concerne Doring. Qu'il se
conduise comme bon lui semble! Seulement je regrette

de voir une cour, à laquelle j'ai l'honneur d'ap-
partenir, se tromper ainsi sur le compte de cet homme,
et lui accorder une confiance, une faveur dont il est
indigne. Peu à près son départ de Liljeholm, il a
trouvé l'occasion d'accomplir une nouvelle œuvre de
miséricorde. J'ignore, il est vrai, quelle était la per-
sonne qu'il a rencontrée au bras d'un jeune homme;
mais elle avait donné de légitimes sujets au mécon-
tentement qui éclatait contre elle lorsque Doring est

Plusieurs journaux, notamment la *France*, l'*Opinion nationale* et le *Sicéle*, ont annoncé que l'Empereur avait connu à Londres le père du comte Plater et qu'il avait reçu ce dernier en 1862 au palais de Fontainebleau. Ces journaux sont mal informés. Il n'a jamais existé de relations entre Sa Majesté et la famille du comte Plater. (Moniteur)

Quelques journaux ont répandu le bruit, dans ces derniers temps, qu'une récompense de 50,000 francs aurait été promise par le département de la marine à l'inventeur d'un procédé de nature à assurer la conservation du fer immergé dans la mer. Cette nouvelle est entièrement dénuée de fondement.

Le récit que les directeurs de la Société des missions de Londres ont fait publier dans les journaux anglais des derniers événements de Madagascar, suggère au *Constitutionnel* les réflexions suivantes :

« M. Ellis prétend, dit M. Joncières, que c'est sous l'influence du vin que Radama aurait signé le fatal traité qui assurait à un français, M. Lambert, les avantages que l'on connaît. Peut-être si ces concessions eussent été faites à un anglais, Radama eût-il été jugé digne d'être membre de la Société de tempérance.

Le *Moniteur* contient une correspondance de New-York, 24 juin. Nous lui empruntons tous les extraits qui suivent :

« Quoique de grands événements se préparent autour de Washington, il ne faut pas perdre de vue la lutte qui se poursuit sur le Mississippi, car elle est le prélude d'événements non moins considérables et qui sont de nature à avoir une influence décisive sur la fin de la guerre. Si, en effet, les fédéraux ne réussissent pas à dégager le cours du Mississippi, la situation de l'Ouest, comme nous l'avons déjà expliqué, est profondément atteinte si son grand débouché commercial demeure aux mains des séparatistes, les intérêts politiques et économiques des belligérants se trouveront sensiblement modifiés.

« Deux sièges considérables, comme on le sait, sont en ce moment poursuivis sur les bords du grand fleuve : l'un par le général Grant, à la tête d'une armée de 80 à 100,000 hommes, devant Wicksburg, l'autre par le général Banks, avec 40,000 hommes environ, devant Port-Hudson. Après avoir remporté des avantages importants et avoir envoyé bulletins sur bulletins dans lesquels il annonçait un prochain succès, le général Grant se tait maintenant, ce qui n'est guère signe de victoire. Mais le général Banks parle, et il n'est pas sans intérêt d'examiner les conditions dans lesquelles se poursuit la lutte à Port-Hudson.

« Port-Hudson est une petite ville sur un rocher fortifié qui domine le cours du Mississippi, en face de Baton-Rouge, c'est-à-dire dans sa partie inférieure et en pleine Louisiane. C'était une toute petite place avant la guerre, dont les confédérés, poussés par la nécessité, ont fait une position importante, après la prise de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'empêcher les escadres fédérales de remonter le Mississippi, et, en même temps, pour conserver les Louisiane, un des foyers les plus ardents de l'esprit séparatiste, une situation militaire de premier ordre. A vrai dire, Port-Hudson a été élevé en face de la Nouvelle-Orléans pour la tenir en échec dès que cette grande ville a été

occupée par les forces du Nord. C'est expliquer toute l'importance du siège actuel.

« La première fois que les troupes de Banks arrivèrent sur cette place poussée, pour ainsi dire, au milieu des forêts entre un printemps et un automne, elles marchèrent à travers les bois jusqu'au moment où elles virent se dresser devant elles les premiers fronts de l'ennemi, et en même temps ses premiers projectiles commencèrent à les atteindre. Mais de même qu'en Amérique on fait sortir de terre des forteresses, on a la prétention de les prendre en un jour. Aussitôt donc que le général Banks se vit en présence de la ville, il tenta de l'enlever par une suite de coups audacieux. Mais il rencontra devant lui sur tous les fronts une série énorme d'ouvrages en terre et de trous profonds habilement pratiqués et dans lesquels les soldats tombaient à tous moments en s'avancant vers l'ennemi; les rangs se rompaient, les colonnes se brisaient, et les feux convergents de l'ennemi, mitraillaient à loisir les assaillants. Le général Banks a taté successivement tous les fronts de la place, qui forme un angle droit, et sur tous les points il a rencontré une égale résistance. Dans un dernier assaut, le 14 juin, il a perdu plus de mille hommes sans pouvoir réussir à rien emporter, malgré la bravoure intrépide de ses troupes. Le général des Etats-Unis s'est donc convaincu par ce dernier effort qu'il ne saurait emporter Port-Hudson sans un siège régulier. On ignore encore si les fédéraux sont en mesure de l'entreprendre. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

REDDITION DE MEXICO.

LA PATRIE.

La nouvelle de l'occupation de Mexico par les troupes françaises sera saluée ce soir à Paris et dans les départements par les mêmes démonstrations de joie qui saluèrent il y a un mois à peine, la nouvelle de la prise de Puebla.

C'est, en effet, un événement considérable à tous les points de vue, que celui de la prise de la capitale mexicaine.

La population de Mexico rendue à la liberté par la fuite de Juarez, devait accueillir nos soldats, acclamer notre drapeau, et ouvrir sans coup férir aux vainqueurs de Puebla les portes de leur ville. Le véritable triomphe était pour elle, car il était dans la chute du gouvernement despotique contre lequel la France s'était armée au nom de l'Europe.

Pour nous, ce triomphe est plus grand encore; il met fin à une guerre lointaine, pleine de sacrifices, dont l'issue, pour n'avoir jamais été douteuse au point de vue militaire, ne laissait pas que de préoccuper vivement les esprits.

On avait hâte de voir commencer l'œuvre réparatrice, généreusement entreprise par la France, et le rôle accepté par le gouvernement impérial apparaît sous un véritable jour.

Mexico est la dernière étape de nos soldats et la première de notre diplomatie. Espérons donc que, jalouse de partager la gloire de l'armée expéditionnaire, les représentants des puissances sauront remplir promptement leur tâche, et que la population mexicaine obtiendra bientôt de la sagesse politique de l'Europe tous les fruits que leur promet la bravoure des soldats de la France.

Espérons aussi que le jour où le Mexique

haléine.

« En l'absence de Doring, il y aurait injustice de ma part, reprit-elle, à laisser sans réponse les accusations de monsieur le comte. C'est moi que Doring a défendue. »

Après cette déclaration, Sophie-Albertine, épuisée par cette scène pénible, se laissa retomber sur le sofa.

Il régnait un profond silence; à peine osait-on respirer. Adlernstern se retira dans l'embrasure d'une fenêtre; ce dernier coup l'avait foudroyé, et le sourire avait fui de ses lèvres. Ses propres armes s'étaient tournées contre lui-même, et Doring avait triomphé, bien qu'absent.

Un silence accablant régnait encore, lorsque le comte Posse reparut, donnant le bras à Louise et tout heureux du bonheur de sa fille.

Plus ravissante que jamais, elle portait une robe de soie blanche, une simple fleur dans les cheveux; une joie franche et naturelle rayonnait sur son visage. A son entrée, la sombre impression qui pesait sur tous les esprits se dissipa.

Le délire de la fièvre avait cessé d'enflammer ses joues, l'inquiétude de soulever sa poitrine, la douleur poignante de pâir son teint. Elle avait son père auprès d'elle, et puis...

« Tu arrives bien tard, mon ami ! lui dit affectueusement Sophie-Albertine.

— J'ai obéi au désir de mon père, Altesse. Ah ! que je suis heureuse de le voir auprès de moi !

— Approchez-vous, dit la duchesse à Louise. Vous êtes charmante ce soir.

— La fleur que vous portez dans les cheveux, mademoiselle, dit Armfelt avec galanterie, est aussi belle que si elle était éclose dans votre cœur. »

Louise s'assit à côté de mademoiselle Rudenskold. La princesse Raszanowsky, froide et indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle, laissa percevoir, à

proclama son indépendance ne sera pas éloigné de celui où notre armée, rentrant dans la mère-patrie, trouvera dans les acclamations de la foule reconnaissante la digne récompense de ses glorieux services.

Ernest Dréole.

LA FRANCE.

Une nouvelle capitale, la première du nouveau monde, vient de s'ouvrir devant le drapeau de la France; un nouveau nom est à inscrire sur la liste immortelle de nos trophées : Mexico est à nous.

Cet événement marque le terme de la phase militaire dans la question mexicaine; car les résistances isolées que nous pourrions rencontrer encore dans quelques provinces, ne sauraient inspirer de préoccupation sérieuse.

La première partie du programme tracé par l'admirable lettre de l'Empereur est réalisée; il reste maintenant à accomplir les instructions données au général Forey pour l'organisation d'un gouvernement fort et national, conforme aux vœux de la population et trouvant, pour s'affermir sur un sol que tant de révolutions ont rendu si mouvant, la protection de la France qui l'aura aidé à se fonder.

Nous sommes allés au Mexique non pour le conquérir, mais pour l'affranchir.

L'oppression qui déshonorait ce beau pays aux yeux du monde entier n'existe plus; les principes de civilisation, de progrès et de liberté que personnifie la France y sont entrés avec elle; ils vont se développer d'eux-mêmes sur cette terre féconde et privilégiée, que la nature a douée de tous les avantages et que les hommes ont accablée de tous les fléaux.

C'est une grande et belle mission que celle de la France au Mexique, son honneur et les événements la lui ont imposée; son courage et son génie civilisateur sauront la mener à bonne fin.

A. Garcin.

LE TEMPS.

Aucun regret ne viendra, cette fois, troubler la joie causée par ce succès, car la garnison mexicaine ayant évacué la capitale le 30 mai, il ne paraît pas qu'aucun engagement ait précédé la reddition de Mexico.

Nous saurons bientôt ce qu'il y a de vrai dans les rumeurs mises en circulation par la presse étrangère sur les intentions définitives du gouvernement français à l'égard des Mexicains, mais nous ne doutons pas qu'elles ne soient conformes aux solennelles déclarations qui ont été faites de respecter la volonté du peuple vaincu. Tandis que les principaux chefs du parti conservateur envoyaient une députation au général Forey, la garnison mexicaine se retirait à Cuernavaca-Plaja. Ce mouvement militaire semble indiquer que Juarez n'est point encore décidé à se soumettre.

H. Pessard.

LA NATION.

Après le succès de Puebla, la reddition de Mexico devait être prochaine. Bien que les détails nous fassent encore défaut sur cet important événement, il est évident que l'on peut désormais considérer comme finie une expédition qui, depuis quatorze mois qu'elle est commencée, avait soulevé en France des protestations auxquelles, pour notre compte, nous ne nous sommes jamais associés. Nous nous félicitons aujourd'hui de n'avoir pas douté un seul jour, malgré les lenteurs de l'expédition et un ou deux échecs partiels du succès de nos armes.

l'aspect de Louise, un intérêt affectueux.

« Tu es heureuse, murmura mademoiselle Rudenskold à son amie.

— Chut !

— M'est-il permis de tirer des conclusions de ta mise ?

— Pas maintenant ! ma tête est toute troublée de... non, ne parle pas; laisse-moi me reposer un moment. »

L'attention de Louise était fixée sur la porte.

« Je crois que j'entends des pas, dit-elle, et ses yeux étincelaient comme le diamant à la lumière.

— A en juger par ton agitation, je suppose que... tu attends quelqu'un.

— Qui ?

— Lui.

Bientôt on vit entrer le roi et l'amiral Doring.

A côté du vieillard, marchait un jeune homme, en simple uniforme de traban, et dont le visage était pâle. C'était Maurice Doring, que le roi venait d'envoyer chercher dans sa prison.

Il ignorait lui-même dans quel but Gustave l'avait mandé. En arrivant dans la salle des trabans, il y avait été accueilli par le silence de ses camarades, ce qui lui avait paru de mauvais augure. Bientôt, conduit dans un des appartements intérieurs, il s'y était vu pressé dans les bras paternels. Cette surprise lui avait été à la fois douce et amère : douce, parce qu'un cœur tendre et sympathique répondait aux battements du sien; amère, parce qu'il songeait avec douleur au chagrin qu'éprouverait le vieillard en apprenant quelle accusation privait son fils de la liberté.

Mais l'amiral, sans lui laisser le temps de s'expliquer, l'avait conduit près du roi.

« Justice vous est due; elle vous sera faite, avait dit Gustave d'un ton bref; suivez-moi ! »

Ces quelques mots avaient alligé le traban, non qu'il craignit la justice, mais parce que son père de-

Nous savions que tous les sacrifices d'hommes et d'argent que la France s'est imposés pour aller venger son honneur et rétablir l'ordre dans un pays livré à l'anarchie seraient largement compensés. Nous savions que le gouvernement impérial, secondé par l'intrépidité des premiers soldats du monde, aurait un jour toutes les satisfactions, toutes les réparations qu'il a cru de son devoir d'exiger. Ceux qui ont blâmé sa conduite ne tarderont pas à reconnaître leur erreur et leur injustice lorsqu'ils verront se former au Mexique, sous le patronage de la France, un ordre de choses fondé sur la volonté nationale librement manifestée par les habitants de ce pays; lorsqu'ils apprendront que l'outrage fait à notre pavillon, que les dommages causés à nos nationaux ont été réparés, et que la France est parvenue à établir sa légitime influence, à planter son glorieux drapeau entre les deux Amériques.

Les puissances étrangères qui nous ont laissés seuls en face de l'ennemi, alors qu'il était convenu qu'elles partageraient tous nos périls, qu'en un mot, aspirant comme nous au triomphe, elles seraient avec nous à la peine; les puissances étrangères, disons-nous, c'est-à-dire l'Espagne et l'Angleterre, regrettent peut-être maintenant leur défection. Ce n'est pas que, dans notre pensée, elles ne doivent profiter aussi de notre succès. Il est bien évident que, sous le gouvernement qui va se fonder au Mexique, leurs nationaux seront respectés. C'est la France désormais qui en répond. Son rôle sera glorieux et généreux jusqu'au bout, à la seule condition que la plus belle part lui soit faite pour son commerce et son influence politique. Léonce Dupont.

LA GAZETTE DE FRANCE.

Nos soldats ont ainsi regagné une grande partie du temps que la résistance inopinée de Puebla nous avait fait perdre. C'est une heureuse et grande victoire, dont il importe de tirer immédiatement profit. On ne peut pas douter que le gouvernement n'applique aussitôt au Mexique les projets qu'il médite sur sa régénération, et que l'opinion ne connait encore que très-imparfaitement.

Faut-il croire, comme le disait hier avec toutes sortes de précautions, l'*Indépendance*, que le Mexique va devenir une colonie quasi-française; ou bien devons-nous penser qu'abordant hardiment la question mexicaine, on reconnaîtrait les Etats du Sud et l'on réformerait, avec l'adjonction du Mexique réorganisé, une nouvelle confédération sous le haut protectorat de la France ?

L'opinion, qui, pendant les épreuves que subissait notre vaillante armée, devait montrer une grande réserve dans ses appréciations, peut aujourd'hui se prononcer hautement sur toutes les combinaisons dont on parle, et dire ce qu'elle espère comme compensation des sacrifices d'argent et de sang, qui ont été imposés à la France dans cette circonstance.

Il est bien certain que nous avons tous les droits d'espérer que ces sacrifices ne seront pas perdus; qu'il ne s'agit pas du seul paiement d'une indemnité de guerre. L'Angleterre et l'Espagne, en nous laissant tout le poids d'une si rude campagne, nous ont donné par cela même le droit de régler, selon les seuls intérêts français, cette grosse affaire. Tout en faisant la part de ces gouvernements au point de vue de l'intérêt spécial qui les touche, nous avons donc toute latitude pour régler selon nos vues, la reconstitution du Mexique.

Depuis la guerre d'Italie, c'est la première

vait souffrir de le voir soupçonné par le souverain lui-même et sous le coup d'une accusation.

Bientôt, au lieu de se trouver en présence de juges sévères, il fut introduit au milieu d'une cour brillante. Sa première pensée fut la crainte qu'on n'eût l'intention de le blesser, mais l'air affectueux de ses amis, Armfelt et Vincent, dissipa cette inquiétude.

Il aperçut ensuite la duchesse Sophie-Albertine et cette même dame chez laquelle Vincent l'avait introduit. Il ne se trompait pas... c'était bien elle, la princesse... Wanja.

Wanja s'éclipsa bientôt devant Louise. Jamais Doring n'avait vu celle-ci si belle, et en l'apercevant il avait posé la main sur son cœur pour en réprimer les battements tumultueux.

Elle s'était levée et s'appuyait sur le bras de son père.

Gustave exprima sa joie de voir auprès de lui deux des officiers les plus distingués de feu son père, nomma, le comte Posse, chevalier de l'ordre des Séraphins, et anobli l'amiral Doring.

Avant que les deux vieillards eussent eu le temps de le remercier, le roi reprit la parole.

« Il me reste une déclaration à faire, dit-il avec hésitation et embarras.

« Henri IV de France fut un grand roi; il fut juste, et désapprouva sa propre conduite; il offensa Sully, mais il lui donna réparation.

« Frédéric II de Prusse offensa profondément Ziethen, mais il le récompensa ensuite, et fit l'aveu de sa faute.

« Gustave-Adolphe II s'emporta en invectives et même en voies de fait contre Seaton. Celui-ci donna sa démission; mais le roi alla le rejoindre au-delà des frontières du royaume : « Je vous ai offensé, lui dit-il, et je viens vous offrir satisfaction. Ici, hors de Suède, Gustave et Seaton sont égaux. Voici deux pistolets ou deux épées. Vengez-vous si vous le pouvez.

La suite au prochain numéro.

intervenue. »

Sophie-Albertine voulait parler et ne pouvait s'y résoudre; le sourire et la colère se succédaient sur son physionomie.

« A quelle heure de la soirée cette aventure est-elle arrivée ? demanda-t-elle enfin.

— Je ne puis le dire au juste, entre dix et onze heures. Que Votre Altesse juge elle-même : se faire ainsi le chevalier de toute... »

Vincent s'avança et empêcha le jeune comte d'achever.

« Pardonnez-moi de vous interrompre, lui dit-il. La dame dont il s'agit mérite votre respect.

— Devant un défenseur tel que vous, je me tais, monsieur Vincent; néanmoins je ne puis me rétracter en rien. »

La princesse allait répliquer; Vincent fit un geste comme pour la retenir.

Les assistants ne comprenaient point cette pantomime, et elle piquait vivement leur curiosité.

Un léger frisson parcourait les membres de la princesse Raszanowsky.

« J'aurais désiré, dit enfin la princesse Sophie-Albertine, que l'on n'abordât point ce sujet. Mais, puisque le voilà sur le tapis, je raconterai à mon tour une petite aventure. La plupart des personnes présentes se rappellent sans doute que je leur ai parlé de quelques désagréments qui m'ont assaillie le mois dernier, un soir que j'étais allée dans le quartier du Sud visiter un pauvre officier mourant ?

— Oui, très-bien.

— Mais je n'ai pas raconté tous les détails; je n'ai pas dit, par exemple, que je n'étais accompagnée que d'un page, et qu'une troupe d'hommes du peuple est venue nous attaquer. »

Comprenant quelle faute il avait commise, Adlernstern recula d'un pas.

La princesse, tout émue, s'arrêta pour reprendre

fois que nous nous trouvons engagés dans une question, sans y être au nom et pour le compte de l'Europe. Dans le Liban, en Chine, nos soldats représentaient l'Europe, et n'agissaient que de son consentement, on nous le disait; en ce moment, ils répandent leur sang et battent l'ennemi pour le propre compte de la France, et nous nous en applaudissons. Cette situation nous a toujours mieux convenu, et nous espérons qu'on en reconnaitra promptement les avantages par la liberté d'action qu'elle nous laisse dans le règlement de la question mexicaine.

C'est avec une impatience bien légitime qu'on va attendre les communications que le gouvernement ne manquera certainement pas de faire à ce propos. Gustave Janicot.

DÉBATS.

Le départ de la garnison ayant eu pour conséquence l'affaiblissement ou la chute du parti de Juárez, les chefs du parti opposé ont envoyé des députés au général Forey « afin d'offrir la soumission du pays à l'Empereur des Français, » et, le 5 juin, la division Bazaine est entrée dans la capitale du Mexique. Le reste de l'armée française était attendu pour le 8 juin.

Il y a là des officiers qui ont pris Pékin, qui ont vu les délices de l'entrée à Milan, qui ont inscrit à la pointe de leur épée et marqué de leur sang, sur les remparts en ruines de Malakoff, la première limite, tracée depuis un siècle, au débordement de la puissance russe. En défilant dans les rues de Mexico ils peuvent se dire hardiment que parmi les faits d'armes auxquels ils ont pris part, il n'en est guère de plus singulier ni qui marque mieux un des moments caractéristiques de l'histoire du monde que leur présence dans la ville fondée par les ancêtres de Montezuma, conquise par Cortez, affranchie par Iturbide.

L'indépendance absolue de l'Amérique a été l'un des articles de foi de la génération du dix-huitième siècle et de cette génération de 1820 en qui se sont réveillées, après un assez long sommeil, toutes les passions généreuses des contemporains de Voltaire et de Rousseau, comme ces grands fleuves qui reparaissent plus majestueux après s'être un instant dérobés aux regards en des profondeurs souterraines. Ils aimaient à se figurer, au-delà de l'Atlantique, une jeune et seconde Europe, asile des proscriptions et des héros chevaleresques de l'ancienne, donnant à notre vieux continent des leçons de liberté virile et des exemples de sage discipline républicaine.

Beau rêve, et qui n'est plus qu'un rêve ! Tandis qu'aux Etats-Unis les positions les plus absurdes et les plus odieuses ont déchainé la guerre de la sécession, nos soldats reprennent possession de Mexico au nom de l'Europe, expulsés il y a quarante-trois années par Iturbide et ces quarante-trois années ont été remplies au Mexique par autant de révolutions burlesques et sanglantes, déshonorées par tant de Césars ridicules, que quand bien même ce serait un autre drapeau que celui de la France qui flotterait maintenant sur les murs de Mexico, nous oserions à peine dire, nous de qui la jeunesse a été nourrie de l'admiration des Washington et des Bolivar, que ce soit là un malheur pour l'Amérique.

Quel temps étrange que celui où l'on voit ainsi tomber une à une la plupart des nobles illusions dans lesquelles on a grandi ! J.-J. Weiss.

Chronique locale.

Un décret impérial, du 11 juin, fixe la réunion des conseils d'arrondissement au 20 juillet pour la première partie de leur session. La durée sera de cinq jours.

Par décret du 4 juillet courant, M. de Jaubert d'Ysseyrens a été nommé adjoint au maire de Gramat.

Par arrêté préfectoral du 14 juillet 1863, le sieur Delbouis (Pierre) a été nommé instituteur communal définitif à Rassiels.

Un arrêté de M. le ministre des finances vient d'appeler M. de Sérrière, percepteur de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée), à la perception de Cazals, en remplacement de M. Guillon, nommé à celle de Pouligny (Indre).

Mardi matin, 14 juillet, vers neuf heures, les deux rosiers choisies par la commission municipale pour recevoir la dot consacrée par le testament de M. Valette Armand, se rendaient à l'hôtel-de-ville pour la célébration de leur mariage. Le choix a porté, cette année, sur M^{lles} Marie Rolles et Marie Desprats.

M. le Maréchal Ministre de la guerre a bien

voulu accueillir favorablement la demande de son collègue, M. le Ministre de l'agriculture et du commerce lui a faite, encore cette année, de donner les ordres nécessaires afin que des soldats puissent être mis à la disposition des cultivateurs pour les travaux des champs, en cas d'insuffisance des ouvriers ruraux.

Il vient de prescrire en conséquence à MM. les maréchaux commandant les corps d'armée de satisfaire, dans les proportions compatibles avec les intérêts du service, aux demandes qui seraient adressées par les cultivateurs à l'autorité militaire.

Le 7 de ce mois, un incendie s'est déclaré à l'écurie du sieur Loubergues (Pierre), propriétaire à Latronquièrre.

De prompts secours heureusement administrés ont pu arrêter les progrès des flammes. La perte est évaluée à 350 fr.

On nous écrit de Figeac : Le 12 de ce mois, vers les 2 heures 1/2 du soir, un déplorable accident mettait en émoi les habitants de la rue Caviale.

Le sieur Lagarde, de Corn, conduisant une charrette attelée d'un cheval, sortait de la petite rue qui se trouve derrière la sous-préfecture. Il voulut faire tourner son attelage pour descendre la rue Caviale, et dans le mouvement qu'il fit faire au cheval, il se laissa imprudemment engager entre la charrette et la maison de la veuve Murat. Dans ce mouvement, il reçut à l'estomac un violent coup de timon qui le renversa. Transporté immédiatement à l'auberge du sieur Tournon, il y succomba le lendemain, malgré les soins qui lui ont été prodigués.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 juillet 1863.
17 Versements dont 3 nouveaux... 1,949^{fr}
13 Remboursements dont 4 pour solde... 4,279 03

Taxe du pain. — 10 juin 1863.
1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.
Taxe de la viande. — 12 mars 1862
Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

On mande de Rome que le comité national s'est reconstitué et qu'il publie un journal clandestin. Les incendies ont recommencé. Le 6, trois greniers ont été brûlés.

On écrit de Turin que la compagnie Laffite obtient la concession des chemins de fer Calabro-Sicilien et que le gouvernement italien s'est rendu acquéreur du chemin de fer Victor-Emmanuel.

Cinq chefs de brigands napolitains, parmi lesquels se trouvait le fameux Cypriano La Gala, qui s'est signalé par de si nombreuses atrocités, ont été arrêtés par les autorités italiennes, avec le consentement du consul de France, à bord du bateau à vapeur français l'*Aunis*, stationné dans le port de Gènes.

Cette nouvelle a produit dans le pays une très-vive satisfaction.

POLOGNE.

Posen, 9 juillet. — Hier, a été célébré dans l'église de St.-Adalbert, un service funèbre pour le repos des âmes du royaume et des provinces usurpées qui ont été pendus ou fusillés. Le catafalque était arrangé avec autant de magnificence que celui qui avait été élevé lors du service célébré en l'honneur de Sigismund Padlewski. L'abbé Bazynski, curé de St.-Adalbert, officiait, assisté de nombreux prêtres de l'endroit et des environs. L'église était remplie de fidèles. Aucun sermon n'a été prononcé; seulement, à l'issue de la messe, le curé invita, d'une voix attentive, l'assemblée à réciter des prières pour le repos des prêtres fusillés, qui ont sacrifié leur vie à la liberté.

(Journal de Posen, du 11.)

— On écrit de Varsovie, le 6 juillet, à la Gazette nationale de Berlin :

« Le gouvernement national a adressé la circulaire suivante aux autorités de la ville de Varsovie : « Le silence qu'a gardé jusqu'ici le gouvernement à l'égard de la question de l'insurrection, qui préoccupe si vivement l'opinion publique, a fait croire à des esprits faibles que le gouvernement n'avait pas le courage de faire connaître à la nation sa profession de foi politique, qu'il espérait en secret une aide extérieure, et qu'il avait donné des instructions conçues dans ce sens à ses agents du dehors. »

« Une telle opinion qui trouble l'ordre public est d'autant plus préjudiciable à la cause du peuple, que plusieurs fonctionnaires nationaux, au lieu de paralyser ces influences fâcheuses, y ont succombé eux-mêmes, et en affaiblissant ainsi leur dépendance envers l'autorité suprême, ils ont ébranlé les rapports moraux qui existent entre la nation et le gouvernement révolutionnaire. »

« Aujourd'hui, avant de publier un acte qui fera connaître à toute la nation la situation de la politique intérieure et extérieure de l'insurrection, le gouvernement national fait savoir, par la présente circulaire, à tous ses fonctionnaires de Varsovie qui sont en état, par leur position, d'agir sur les esprits et de les tranquilliser, que le programme que le gouvernement a suivi jusqu'ici, et qui est contenu dans le manifeste du 22 janvier dernier, n'a pas subi la moindre modification. »

« Connaissant les forces immenses de la nation, le gouvernement est convaincu que ces forces lui suffiront pour secouer le joug de l'esclavage. Le gouvernement national ayant accepté devant Dieu, la nation et la postérité, le devoir sacré de combattre jusqu'à

la dernière goutte de sang et jusqu'au dernier homme, ne posera pas les armes tant qu'un pied russe foulera le territoire polonais. »

« Nous le répétons, il n'y a que l'indépendance de la Pologne qui puisse mettre un terme à la lutte actuelle. Dans sa position comme gouvernement, l'autorité insurrectionnelle ne peut rompre ses rapports avec la diplomatie, qui, du reste, n'ont eu jusqu'ici qu'un caractère passif, afin d'obtenir des moyens pour le combat. »

« Le gouvernement national ne s'est jamais fait illusion sur la valeur réelle de la diplomatie étrangère qui nous est favorable, et, par suite, il n'est entré dans aucune espèce de négociations concernant un armistice; car si jamais il devait contracter une obligation quelconque vis à vis des puissances étrangères, ce ne pourrait être que sur pied d'égalité, dans la position du gouvernement d'une nation libre et indépendante. »

« Il faut espérer que cette déclaration mettra fin à tous les doutes des fonctionnaires du peuple, et par conséquent le gouvernement national les invite à lui conserver leur confiance et à accomplir fidèlement leurs devoirs comme par le passé. »

« Le gouvernement, qui est obligé de tout faire, doit aussi concentrer en lui toutes les forces de la nation et en même temps le droit de demander à tous les citoyens tous les sacrifices possibles, de disposer de leurs personnes et de leurs biens. Le devoir du gouvernement est, en outre, de veiller à ce qu'aucun élément politique n'échappe à sa direction et que tout ce qui se fait pour la patrie soit accompli par lui. »

« Ce devoir, le gouvernement l'accomplira avec l'aide de ses fonctionnaires, qui, outre l'obéissance nécessaire pour le maintien de toute autorité politique, devront montrer en outre le zèle et l'énergie qui doivent caractériser le combat à la vie et à la mort contre l'usurpateur. »

GRÈCE.

Les lettres d'Athènes, du 4, constatent que la fusillade et la canonnade ont duré deux jours.

Voici la cause du mouvement :

Le ministre de la guerre, Botzaris, ayant donné sa démission, pour complaire au parti exalté, fut remplacé, le 23 juin, par le colonel Coroneos, commandant de la garde nationale. Le lendemain, Coroneos instruit des préparatifs de l'émeute et de l'approche des brigands, destitua le commandant de l'artillerie et le chef de bataillon Leotzakos. Les forces placées sous les ordres de ces deux officiers s'insurgèrent alors et furent appuyées par les volontaires. Les révoltés s'emparèrent de deux ministres, les obligèrent à réintégrer leurs chefs et formèrent une prétendue assemblée nationale avec la fraction Bulgare. Coroneos refusa d'obéir à cette représentation incomplète du pays. Il fut soutenu par la moitié de la garnison et par la garde nationale tout entière. La population d'Athènes parvint enfin à amener une réconciliation entre les deux fractions de l'Assemblée et empêcha ainsi le départ des représentants des puissances. Cette réconciliation est aujourd'hui un fait accompli. Chaque parti a quatre représentants dans le ministère. Les ambassadeurs restent.

ANGLETERRE.

La discussion sur les affaires de Pologne est ajournée au 20 juillet. Lord Russell dit que la réponse de la Russie sera envoyée le 14 ou le 15, et qu'elle arrivera à Londres la semaine suivante. Il résulte d'une dépêche adressée par lord Russell à lord Napier, à Saint-Petersbourg que l'Angleterre propose : 1^o L'adoption des six points comme base des négociations; 2^o la suspension des hostilités proclamée par le czar; 3^o une conférence des huit puissances signataires des traités de Vienne.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

14 juillet.

Les ministres présents à Paris se sont rendus aujourd'hui à St.-Cloud, où un conseil a été tenu sous la présidence de l'Impératrice.

— Le 11 juillet, à l'occasion de la reddition de Mexico, tous les édifices et monuments publics ont été illuminés. On remarquait aussi un assez grand nombre d'illuminations particulières.

— S'il fallait en croire des correspondances de Saint-Petersbourg, la réponse du cabinet russe à la note du gouvernement français serait affectueuse; celle transmise à Vienne serait bienveillante, et celle envoyée à Londres témoignerait d'un mécontentement voisin de l'irritation.

Dans le cas probable où les six propositions seraient adoptées par le gouvernement russe comme base des négociations en faveur de la Pologne, les plénipotentiaires se réuniraient, dit-on, à Paris.

— L'Empereur a reçu, à l'occasion de la reddition de Mexico, les félicitations de LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, de S. M. le roi de Prusse et de S. M. le roi des Pays-Bas.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On lit dans la Patrie :

D'une Société de Crédit DES INDUSTRIES BREVETÉES.

Nos lecteurs se rappelleront que nous leur avons fait connaître, il y a quelque temps déjà, l'organisation qui se poursuivait alors d'une SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES.

Cette Société se constitue aujourd'hui et fait appel aux capitaux afin de réunir des ressources financières en rapport avec l'importance du

but qu'elle se propose d'atteindre.

Nous ne voulons pas refaire ici l'histoire des déconvenues et des déceptions que les inventeurs rencontrent sur leurs pas. Qu'il nous suffise de dire qu'il sont forcés de combattre les préjugés des uns, l'incrédulité des autres, l'indifférence du plus grand nombre; qu'ils marchent le plus souvent au hasard, et qu'ils ne savent à quelle porte frapper pour trouver le conseil qu'il leur serait utile, l'argent dont ils auraient besoin. De là, en dehors de ces découvertes excentriques qu'aucuns efforts ne sauraient rendre viables, tant d'inventions sérieuses et utiles dont l'industrie profiterait, et qui, faute de direction et de crédit, ne franchissent même pas la période des premiers essais; de là, le nombre exceptionnel de brevets qui, sur la masse considérable des inventions brevetées chaque année, deviennent réellement productifs.

La SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES se fonde dans la pensée de remédier à un état de choses d'autant plus regrettable qu'il serait à souhaiter que l'industrie nationale fût mise en possession de toutes les découvertes de tous les progrès qui lui permettent, sous l'empire des nouveaux traités de commerce, de lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

La Société soumet, avant tout, à l'examen d'un comité composé d'hommes les plus compétents sous le rapport scientifique et industriel, toutes les affaires qui lui sont proposées. C'est seulement lorsque ce comité a consacré par son avis la valeur réelle d'une invention brevetée et constaté les chances lucratives de son exploitation, que la Société, ainsi protégée contre tout entraînement, contre toute illusion, procure, par son intervention, au détenteur du brevet, le crédit ou les capitaux qui lui sont nécessaires.

Mais si la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES vient ainsi en aide aux inventions nouvelles dont un examen préalable a constaté le mérite et que des conseils éclairés auront souvent fait entrer dans une voie plus pratique, elle remplira encore une autre mission.

Convaincue qu'un certain nombre d'industries brevetées, malgré leur situation déjà prospère, ne peuvent, faute de crédit ou de capitaux suffisants, élever leur production jusqu'au niveau qu'elles pourraient atteindre, la Société dont nous parlons favorisera, soit directement, soit indirectement, le développement de ces mêmes industries.

Tel est le double besoin auquel la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES doit répondre, quoique dans des limites nécessairement restreintes. Ne sera-ce rien, cependant, si, grâce à elle, quelques inventions seulement de nature peut-être à enrichir les arts et les industries, ne meurent plus désormais obscurément; si, grâce à elle, d'autres inventions peuvent être exploitées dans un rapport plus exact avec leur importance; si, contribuant enfin à faire jouir les œuvres de l'intelligence d'une rémunération plus assurée, elle retient parmi nous ces inventeurs qui ne vont que trop souvent porter leurs découvertes à l'étranger, au grand détriment de nos intérêts? Rappeler ainsi les services que la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES peut rendre, c'est faire comprendre l'importance de la clientèle qu'elle doit rapidement grouper autour d'elle et l'avenir favorable qui se présente devant cette institution.

Comme cette société se réserve, en effet, une part dans les bénéfices des industries brevetées qui se constitueront ou se développeront sous son patronage, elle demeure ainsi associée à des affaires sévèrement étudiées, à des affaires de premier ordre qui promettent à ses intéressés de légitimes et réguliers revenus.

Quelles sources de fortunes considérables l'exploitation de certains brevets d'invention n'a-t-elle pas parfois ouvertes?

En voici, entre autres, quelques exemples :

Le brevet de la machine à coudre rapportée à l'inventeur, M. Howe, pour une première période d'exploitation seulement, plus de	2,500,000 fr.
La machine de J. Heilman, pour peigner les fibres textiles, a déjà donné des bénéfices nets de plus de	10,000,000
L'invention de Sorel, pour la galvanisation du fer, a rapporté bien au-delà de	42,000,000
C. Goodyear, avec les brevets relatifs au caoutchouc vulcanisé, s'est fait une fortune évaluée à	20,000,000
James Watt, avec les perfectionnements qu'il a apportés à la machine à vapeur, a acquis	64,000,000
Richard Arkwright, l'inventeur de la filature mécanique du coton, a gagné avec son merveilleux métier une fortune de	168,000,000

d'elle et l'avenir favorable qui se présente

En résumé, quand des sociétés de crédit se sont formées pour favoriser le développement et la circulation des valeurs mobilières et des titres fonciers, n'était-il pas désirable qu'une

institution, encouragée dans sa fondation par les hommes les plus autorisés, vint en aide aux inventions utiles qui, elles aussi, font partie du domaine de la richesse nationale ?

C'est à ce titre que la faveur publique encouragera la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES.

SERONT PROPOSÉS POUR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- MM. le marquis DE BÉTHISY, ancien pair de France ;
- Eugène DECAMPS, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation.
- HORRER, maire-adjoint du 2^e arrondissement, négociant ;
- A. PROVANÇAL, négociant ;
- Le marquis de VALORI RUSTICHELLI, membre du conseil général de la Loire-Inférieure.

Directeur gérant :

M. Charles ZIMMERMANN, banquiers, 64, rue de la Chaussée-d'Antin.

La souscription est ouverte chez MM. JARRY, SUREAU, et C^e, banquiers, 48, rue Laffite ; à Paris ; — 12, rue Gentil, à Lyon ; — 4, rue Venture, à Marseille ; — à Bruxelles, chez M. Crabbe, 52, rue Neuve.

On verse 100 francs par action en souscrivant, et 25 francs à la clôture de la souscription.

Les titres au porteur et les coupons échus le

1^{er} juillet sont acceptés comme espèces, les titres au cours du jour de leur réception.

EMPRUNT DE LA VILLE DE BORDEAUX

Divisé en 200,000 obligations de 100 fr. au porteur

Souscription publique

Ces obligations rapportent chacune un intérêt annuel de 3 fr. payables intégralement, sans déduction d'impôt.

Elles sont remboursables en 36 années, au moyen de deux tirages par an, (2 janvier et 1^{er} juillet) au prix de fr. 100; 200; 300; 500; 1,000; 10,000; 25,000; 50,000; et 100,000; conformément au prospectus détaillé qu'on trouve dans les bureaux de souscription.

Le premier tirage sera fait le 2 janvier prochain.

Le remboursement des Obligations et le paiement des intérêts seront faits à Bordeaux, Paris, Bruxelles et Francfort-sur-Mein.

Conditions de la Souscription :

Ces obligations sont émises avec jouissance d'intérêt du 1^{er} novembre prochain, au prix de 90 francs chacune, payables comme suit :

- 20 francs en souscrivant.
- 70 francs du 1^{er} au 15 septembre prochain.

Les souscripteurs auront toujours la faculté d'anticiper le 2^e versement sous escompte de 3 % l'an. S'ils se libèrent en souscrivant, ils

auront à verser seulement :

Fr. 99. 50^e par obligation.

La souscription sera ouverte le 15 Juillet 1863

- à Bordeaux, à l'HOTEL-de-VILLE.
 - à Paris, chez MM. Emile ERLANGER et C^e, 21, rue de la Chaussée-d'Antin.
 - à Lyon, chez MM. V. MORIN, PONS et MORIN
 - à Marseille, chez MM. DROCHE, ROBIN et C^e; MM. Ed. COUVE et C^e.
 - à Francfort, chez M. Raphaël ERLANGER.
 - à Bruxelles, chez M. Joseph OPPENHEIM.
- Aussitôt l'emprunt ouvert, la souscription sera close.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 15 juillet 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	176	50	22 ^f 62	78 k. 240
Mais....	44	15	12 ^f 75	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 12 juillet. Riol (Louis), rue Impériale.
- 12 — Gisbert (Marie), rue Fondue basse.
- 13 — Cambornac (Jean), rue Impériale.
- 14 — Fabié (Amédée-Louis), rue Pépinière.

Mariages.

- 14 — Moreq (Adolphe-Victor), plâtrier et Rolles (Marie), tailleur en robes.
- 14 — Pélissié (Pierre-Joseph), charpentier, et Desprats (Marie), repasseuse.

Décès.

- 12 — Fournié (Alexis), 17 mois, rue Donzelle.
- 13 — Bouchut (Lucie), 49 mois, rue Cassery.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Labastide-Murat.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 2, de Vers à la route départementale n° 1.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant M. le Maire de Labastide-Murat le sieur Guyot de Camy (Jean-Jacques) a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 2, de Vers à la route départementale, n° 1.

Savoir :

- 4 ares 66 centiares de pré ;
- 2 ares 19 centiares de pré ;
- 10 ares 0 centiares de bois.

moeynant la somme de cinq cents douze francs (512 francs.)

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 14 juillet 1863.

Pour Le Préfet du Lot, chevalier de l'ordre impérial de la légion d'honneur, en congé, Le doyen du Conseil de préfecture, Secrétaire général, délégué, Signé : MUNIN-BOURDIN.

SOCIÉTÉ de CRÉDIT des INDUSTRIES BREVETÉES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AU CAPITAL DE 10,000,000, DIVISÉS EN 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

CONSEIL DE SURVEILLANCE — cinq Actionnaires.

SERONT PROPOSÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR COMPOSER LE PREMIER CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- MM. le marquis de BÉTHISY, ancien pair de France.
- Eugène DECAMPS, ancien avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat.
- HORRER, maire adjoint du 2^{me} arrond^t, négociant.
- A. PROVANÇAL, négociant.
- le marquis de VALORI RUSTICHELLI, membre du Conseil-Général de la Loire-Inférieure.

DIRECTEUR-GÉRANT

M. Charles ZIMMERMANN, banquier, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ

MM. JARRY, SUREAU et C^e, 48, rue Laffite, à Paris ; 12, rue Gentil, à Lyon ; 12, rue Venture, à Marseille.

CONSEILS D'EXAMEN. — dix Membres.

L'examen et le choix des affaires sont confiés à deux Comités composés de cinq membres chacun, qui ont assuré leur concours permanent à la Société. La position éminente et considérable que chacun d'eux occupe dans les sciences et dans l'industrie garantit aux opérations sociales la direction la plus sûre et la plus éclairée.

Toute personne qui désirera connaître la composition de ces comités, pourra s'adresser à M. C. Zimmermann, rue de la Chaussée-d'Antin, 64, ainsi qu'à MM. Jarry, Sureau et C^e, banquiers, à Paris, 48, rue Laffite.

BUT ET OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

LA SOCIÉTÉ A POUR BUT ESSENTIEL : de seconder les progrès de l'industrie en prêtant son concours pour procurer des fonds et du crédit à l'exploitation d'utiles perfectionnements industriels qui restent inexploités faute de capitaux, et dont un double examen scientifique et commercial aura démontré la valeur réelle, et les bénéfices certains.

CONSEILS D'EXAMEN : — L'examen et le choix des affaires sont confiés à deux comités de cinq membres chacun, choisis parmi les sommités scientifiques et industrielles, dont l'expérience garantit la sûreté des opérations sociales : le premier comité juge la valeur technique des procédés brevetés ; le second apprécie l'avenir commercial et le rapport possible des produits. De plus, ces comités s'adjointront, lorsqu'il s'agira d'une affaire spéciale, le conseil d'hommes éminents dans cette spécialité.

BÉNÉFICE RÉSULTANT DES OPÉRATIONS SOCIALES.

L'exploitation d'un grand nombre de procédés brevetés ayant une valeur incontestable prospérerait et donnerait des bénéfices considérables si elle pouvait disposer d'un capital suffisant. Lorsque dans ces conditions un industriel demandera à la Société de donner l'extension à une industrie en cours d'exploitation, la Société le commanditera ou le fera commanditer après que les comités d'examen auront constaté la valeur intrinsèque du brevet, le placement assuré des produits et des bénéfices avantageux. En développant l'essor de ces établissements, la Société mettra leur fabrication en plein rapport, et donnera de suite aux capitaux des revenus élevés et immédiats.

La plupart du temps, les inventeurs n'ont pas les fonds nécessaires pour faire breveter leurs procédés à l'étranger, et sont ainsi privés, faute de quelques mille francs à peine, de sommes considérables. La Société se chargera, lorsqu'il y aura lieu, de faire breveter les procédés qu'elle aura approuvés, dans les différents pays où elle saura cette mesure avantageuse, sous l'obligation pour les inventeurs de lui céder une part dans les bénéfices.

Les chiffres suivants permettent d'apprécier quelle en sera l'importance :

- Le brevet d'une sonnerie électrique a été vendu..... Fr. 50,000
- du rouge d'antimoine a été vendu..... 300,000
- Un brevet relatif au gaz d'éclairage vient d'être vendu..... 500,000
- Le droit d'exploiter seulement en France les brevets de MM. Ruolz et Elkington a été payé..... 650,000
- Le brevet d'une pâte imitative d'écaïlle a rapporté..... 4,000,000
- d'un fermoir de porte-monnaie —..... 2,000,000
- pour filer le lin à la mécanique a été payé en Angleterre seulement..... 7,500,000

Ne commanditant que des procédés brevetés protégés par une concession exclusive, la Société bénéficiera des revenus souvent fort élevés qu'il n'est possible de réaliser que par l'exploitation privilégiée d'un brevet. En voici entre autres quelques exemples :

- Le brevet de la machine à coudre a rapporté à l'inventeur, M. Howe, pour une première période d'exploitation seulement, plus de..... Fr. 2,500,000
- La machine de J. Heilmann, pour peigner les fibres textiles, a déjà donné plus de..... 10,000,000

- L'invention de Sorel, pour la galvanisation du fer, a rapporté bien au-delà de..... 12,000,000
- C. Goodyear, avec les brevets relatifs au caoutchouc vulcanisé, s'est fait une fortune évaluée à..... 20,000,000
- James Watt avec les perfectionnements qu'il a apportés à la machine à vapeur, a acquis..... 64,000,000
- Richard Arkwright, l'inventeur de la filature mécanique du coton, a gagné une fortune de..... 168,000,000

La société, ne patronant que des entreprises dont le double examen scientifique et commercial aura démontré les plus complets éléments de succès, rencontrera infailliblement dans le cours de ses opérations des affaires aussi lucratives que celles qui précèdent et dont une seule peut faire sa fortune.

De plus, toute Association qui se constituera pour exploiter un brevet par l'intervention de la Société, l'intéressera pour une part déterminée dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices. L'augmentation toujours croissante du nombre de ces parts d'intérêt formera au bout de peu de temps, par le développement des opérations sociales, des sources multiples de bénéfices et un capital de plusieurs millions gratuitement acquis, dont les revenus pourraient suffire à eux seuls à payer des dividendes élevés aux actionnaires de la Société.

En dehors des bénéfices exceptionnels que la Société est appelée à réaliser par tout ce qui précède, ses diverses opérations journalières, habilement dirigées par les conseils éclairés de ses comités d'examen, lui assureront un choix d'affaires réunissant les conditions les plus favorables pour placer avantageusement ses capitaux, et en retirer au moins un intérêt de 20 0/0 nets, rapport généralement produit par les bons placements industriels.

La Souscription publique est ouverte, à Paris, chez MM. JARRY, SUREAU et C^e, banquiers, rue Laffite, 48.

DANS LES DÉPARTEMENTS : On peut verser les fonds à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France. On peut également souscrire par lettre chargée, accompagnée de billets de banque, mandats à vue sur Paris, coupons et titres au porteur de rentes, actions et obligations régulièrement cotées à la Bourse de Paris. Les titres seront admis au cours du jour de leur remise.

VERSEMENTS PAR ACTION : 100 fr. en souscrivant ; 25 fr. après la clôture de la Souscription ;

Ces deux premiers versements peuvent être payés de suite en souscrivant.

375 fr. restent en réserve et ne seront appelés par le Gérant que sur l'avis du Conseil de surveillance, au fur et à mesure du développement des opérations sociales

Les bénéfices annuels seront payables en deux termes au siège social : Au 1^{er} juillet, il sera distribué un premier à-compte égal à 5 0/0 du capital versé ; au 1^{er} janvier, sera payé le solde du dividende.

Les Statuts de la Société sont envoyés franco sur demande faite à M. ZIMMERMANN ou à MM. JARRY, SUREAU et C^e, banquiers, à Paris, 48, rue Laffite.



3 MÉD. D'OR AUX EXP. NAT. DE 1839 1844 et 1849. GRANDE MÉDAILLE D'HON. A L'EXPOSITION UNIV. 1853.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Manufactures à Paris, rue de Bondy, 56. à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

NOUVEAU TARIF-ALBUM

DEUX MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE LONDRES 1862.

ALFENIDE

COUVERTS ALFENIDE ARGENTÉS

Marque de la fabrique CHRISTOFLE

Toute personne vendant les produits de notre Manufacture doit posséder ce TARIF-ALBUM où nous donnons le dessin et le prix de vente de chaque objet, avec le poids d'argent déposé, et que l'acheteur peut toujours se faire représenter.

Nos Représentants, à Cahors, sont MM. CANGARDEL et fils.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIERE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Librairie ecclésiastique, de piété et d'éducation

J.-U. CALMETTE, à Cahors

Portrait-carte photographié

De Monseigneur PESCHOU, Evêque de Cahors.

— Prix : 1 Fr. — (ENVOI FRANCO) —

TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9^e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de

314 FIGURES D'ANATOMIE

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli ; 2^e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE

DÉPUSEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès ; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison : impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, Libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires.

A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.